



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

**Affaire n° 22-20230826**

**AQUA MARCHE dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 18 août 2023

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

#### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

#### Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 22-20230826**

**AQUA MARCHE dans le cadre du dispositif « *Le Tampon, la Santé par le Sport* »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n° 22-20230826 présenté au Conseil Municipal du samedi 26 août 2023,

**Considérant** que dans le cadre de son dispositif : « *Le Tampon, la Santé par Le Sport* », la ville du Tampon souhaite proposer une action Senior Santé Vous Sport, nouvelle et innovante en direction des seniors de la Commune : l'« *Aqua Marche* »,

**Considérant** que c'est une activité sportive encadrée, sécurisée et ludique qui consiste à marcher en mer le long de la côte,

**Considérant** que sur chaque sortie, un groupe de 25 (en lien avec les bases réglementaires d'encadrement demandées par l'activité) tamponnaises/tamponnais sera constitué et encadré par des éducatrices/éducateurs sportives/sportifs de la Ville (EAPA ou certifiées/és sport santé) et aussi par un agent titulaire du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) voire d'un Maître-Nageur Sauveteur,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** Le dispositif « AQUA MARCHE », à savoir :

- Date : lancement de l'activité en octobre 2023,
- Public concerné : seniors Tamponnais - 60 ans et plus (inscrits dans le dispositif le Tampon la Santé par le Sport, au bureau des seniors),
- Localisation : l'activité se pratiquera d'octobre à décembre, tous les jeudis matins de 08h30 à 11h00 à la plage de St Pierre,
- Objectifs : inciter les seniors tamponnais à participer à une activité physique régulière (lutte contre la sédentarité). Apprécier les bienfaits de l'eau de mer (physique, psychique),

**Article 2** La prise en charge des dépenses nécessaires à la réalisation de la globalité de l'action sont estimées à 2 200 € (deux mille deux cents euros) et concernent la location de bus. Ces dernières seront imputées au chapitre 011 de l'exercice en cours,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**